

Conditions générales de ventes

(En vigueur à partir du 01/01/2024)

Clause n° 1 : Objet

Les présentes conditions générales de vente détaillent les droits et obligations de la société Relevo, SAS au capital de 1000€, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 98239909, dont le siège social se situe au 128 Boulevard la libération, 13004 Marseille, et de son client dans le cadre de la vente des produits et services suivants :

- Barrière connectée et accessoires (bridge internet, télécommande, pièces détachées, etc.)
- Abonnement à la plateforme de gestion des barrières
- Abonnement à la plateforme de réservation, facturation et partage de bornes de recharge
- Services d'installation, livraison et configuration des barrières connectées
- Contrats de maintenance
- Formations à l'utilisation des produits et services

Toute prestation accomplie par la société Relevo implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande. La société Relevo s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société Relevo serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Clause n° 4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- Par virement bancaire

Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra verser un acompte de 40% du montant global de la facture, le solde devant être payé à réception des marchandises.

Clause n° 6 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société Relevo une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.
Articles 441-6, l alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause n° 7 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société Relevo.

Clause n° 8 : Clause de réserve de propriété

La société Relevo conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société Relevo se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Clause n° 9 : Livraison

La livraison est effectuée :

- Soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur ;
- Soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- L'allocation de dommages et intérêts ;
- L'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur. En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

Clause n° 10 : Force majeure

La responsabilité de la société Relevo ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 11 : Garantie des produits et services

Les produits et services fournis par la société Relevo bénéficient, conformément aux dispositions légales, de la garantie légale de conformité, de la garantie légale des vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation.

Clause n° 12 : Responsabilité

La société Relevo ne peut être tenue pour responsable des dommages de toute nature, tant matériels qu'immatériels ou corporels, qui pourraient résulter d'un mauvais fonctionnement ou de la mauvaise utilisation des produits commercialisés. De même, Relevo ne peut être tenue responsable pour tout changement dans les produits résultant des fabricants.

Relevo n'est pas responsable des dommages résultant de l'utilisation de la plateforme ou des bornes. Les entreprises clientes doivent fournir des assurances adéquates pour couvrir les risques.

Clause n° 13 : Utilisation de la plateforme de gestion des barrières

L'accès et l'utilisation de la plateforme de gestion des barrières sont soumis aux conditions suivantes :

- Les identifiants et mots de passe fournis pour l'accès à la plateforme sont personnels et confidentiels. Le client s'engage à ne pas les divulguer.
- Le client est responsable de la gestion et de l'utilisation correctes de la plateforme, y compris des modifications des paramètres et des accès des utilisateurs finaux.
- Relevo ne peut être tenu responsable des pertes ou dommages résultant d'une utilisation non autorisée ou incorrecte de la plateforme.
- Toute maintenance nécessaire ou mise à jour de la plateforme sera communiquée à l'avance au client, minimisant l'impact sur l'utilisation quotidienne.

Clause n° 14 : Utilisation de la plateforme de réservation, facturation et partage des bornes de recharges

L'accès et l'utilisation de la plateforme Relevo.fr sont soumis aux conditions suivantes :

- Le client s'engage à utiliser la plateforme conformément aux instructions fournies par Relevo, ainsi qu'aux lois et réglementations en vigueur.
- La plateforme Relevo.fr permet la gestion des réservations, la facturation et le partage des bornes de recharge. Le client est responsable de l'exactitude des informations fournies sur la plateforme.
- Relevo garantit la confidentialité des données recueillies via la plateforme et leur utilisation uniquement dans le cadre des services fournis.
- En cas de facturation des réservations, le client dispose de la possibilité de demander le virement des fonds accumulés dans son portefeuille numérique Relevo directement via la plateforme. Cette opération est soumise aux conditions et délais spécifiés dans les modalités d'utilisation de la plateforme.
- En cas de dysfonctionnement de la plateforme, Relevo s'engage à mettre en œuvre tous les efforts nécessaires pour résoudre le problème dans les plus brefs délais.

Clause n° 15 : Mises à jour et modifications des plateformes

Relevo se réserve le droit d'effectuer des mises à jour ou des modifications sur ses plateformes pour améliorer la qualité et l'efficacité des services offerts. Les clients seront informés de toute mise à jour majeure ou modification significative qui pourrait affecter leur utilisation des plateformes.

Clause n° 16 : Propriété intellectuelle

Tous les éléments du site de Relevo sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de la société Relevo. Personne n'est autorisé à reproduire, exploiter, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores.

Clause n° 17 : Données personnelles

Relevo s'engage à préserver la confidentialité des informations fournies par l'acheteur, qui pourraient être transmises pour l'utilisation de certains services. Toute information concernant l'acheteur est soumise aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978.

Clause n° 18 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Marseille.

Fait à _____ (ville), le _____ (date)

_____ (signature du client)

_____ (signature du représentant légal la société)